Essais faits à l'école centrale de Thun : sur un nouveau système de blindage, en août 1962

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **7 (1862)**

Heft 19

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-347260

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ESSAIS FAITS A L'ÉCOLE CENTRALE DE THUN

SUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE BLINDAGE, EN AOUT 1862.

Dans notre numéro du 16 août nous avons rendu compte des essais faits à l'école centrale de Thun sur un nouveau système de blindage. Nous annoncions que de nouvelles expériences auraient lieu dans le courant du mois. Nous croyons devoir compléter notre premier article en faisant connaître le résultat de ces seconds essais.

Après le tir du 17 juillet le masque seul avait dû être réparé. Il fut rétabli semblable au premier avec cette seule différence qu'extérieurement et parallèlement aux rails on employa pour les couvrir 4 pièces de bois de 1 pied d'équarrissage. Le but de cette adjonction était de constater l'effet produit par le choc du boulet sur le rail, suivant que celui-ci s'y trouve directement exposé ou qu'il est protégé par un bouclier en bois. Les premiers essais ayant eu pour résultat de prouver que la résistance était suffisante contre des boulets de 12 tirés à 400 pas et des obus de 24 liv. chargés à 800, le génie et l'artillerie se mirent d'accord pour que les nouvelles expériences fussent faites avec des boulets de 18 liv.

On a tiré en premier lieu 18 de ces projectiles à la distance de 400 pas; la charge était de $^1/_4$ du boulet, la direction du tir dans le prolongement de l'axe de l'embrasure. Tous les coups ont porté dans le masque, un seul a traversé l'embrasure. On a répété les essais avec 18 autres boulets de 18, tirés dans des circonstances analogues, à une seule exception près, savoir que la direction était prise dans le prolongement des joues pour chercher à atteindre les montants intérieurs. Tous les coups ont encore porté dans le masque. Ces 36 projectiles tirés à une aussi petite distance n'ont, comme dans le premier essai, eu d'effet nuisible que sur le masque; le blindage lui-même ne présenta aucune avarie sérieuse. Un montant et la première poutre du toit ont seuls été légèrement écorchés. L'angle intérieur de chaque montant était protégé par un rail placé verticalement; un de ces rails a été coupé en deux sans que le bas ait souffert. Un boulet de 18 est venu se loger dans le même montant où, lors du premier tir, s'était encastré un boulet de 12 liv. Malgré ce nouveau choc tout le système resta parfaitement vertical.

Ce résultat s'explique aisément si l'on se reporte au mode de construction de cette batterie blindée, dans laquelle toutes les poutres fortement moisées et reliées les unes aux autres par leurs assemblages

offrent une solidarité telle qu'aucune pièce ne peut être déplacée sans entraîner avec elle la déformation de la charpente.

On a retrouvé devant la cuirasse du masque 10 boulets, la plupart déformés et deux réduits en morceaux. Tous les rails du front, sauf un, étaient coupés, mais leurs fragments restés en place protégeaient encore efficacement le bois. — Plusieurs boulets avaient successivement frappé les poutres jointives qui servent de ciel à l'embrasure; ces pièces quoique coupées par le milieu ne furent pas déplacées. Les poutres supérieures à celle-ci, au contraire, présentaient du côté intérieur une courbure de 2 pouces qui, à en juger par la déchirure des fibres, avait dû être beaucoup plus grande au moment du choc. Il est probable que l'élasticité du bois d'une part, et la forte liaison établie entre le masque et le parapet de l'autre, avaient ramené le tout presque dans la position primitive. Les pièces de bois derrière les rails renfermaient aussi plusieurs boulets, mais pas un n'avait réussi à percer le masque de part en part, d'où l'on peut conclure que 3 pieds de bois et un rang de rails suffisent pour garantir une construction quelconque de tout projectile employé en campagne.

Des rails que l'on avait placés au-dessus du masque là où, par le fait du talus des terres, l'épaisseur de celles-ci est la moindre, 2 seulement avaient souffert. Le premier était brisé, le second courbé, les autres restaient intacts. — La texture du bois du masque a été singulièrement altérée par le choc des projectiles. Il était comme pulvérisé et quoique de bonne qualité présentait l'aspect de bois pourri. On a pu constater une fois de plus l'observation déjà faite dans la marine que lorsqu'un boulet transperce une pièce de bois, le trou se rebouche presque immédiatement. Dans les essais de juillet et d'août les poutres traversées par des boulets de 12 et de 18 n'ont plus présenté, quelques minutes après le tir, de trou par lequel on puisse voir la lumière.

Apres ce tir et ces sérieuses expériences le blindage proprement dit en arrière du masque n'a pas été endommagé.

On a manœuvré une pièce de campagne sous la batterie. Les officiers d'artillerie ont constaté que, malgré l'exiguité de la place, les manœuvres de la pièce étaient possibles et que même avec certaines précautions on pourrait tirer dans une direction suffisamment oblique.

En résumé ces essais faits sous la direction de M. le major Siegfried ont prouvé que le système de blindage à pièces identiques, proposé par le bureau de l'inspecteur du génie, est une heureuse innovation. MM. le capitaine Huber et le lieutenant Cuénod, qui ont déjà élaboré les premiers plans, se proposent de les améliorer encore et de les

transformer en se basant cette fois sur des données expérimentales. Il y a tout lieu de croire au succès et nous espérons que de nouvelles expériences sur le système modifié suffiront pour faire adopter chez nous comme matériel d'ordonnance ce système de blindage à la fois si pratique, si simple et si solide.

RÉPARTITION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE

(Suite.)

Génie.

Compagnie de sapeurs n° 5 (Berne).

Artillerie

Batterie de 4 liv. n° 18 (Argovie).
» 6 » » 22 (Vaud)
» 6 » » 44 (Berne), réserve.
Compagnie de parc » 39 (Argovie).

Guides.

Compagnie n° 6 (Neuchâtel).

QUATRIÈME BRIGADE

Commandant, *Wydler*, Guillaume, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Aarau.

Adjudant de brigade, *Jeannot*, Auguste, major à l'état-major général, des Brenets (Neuchâtel), au Locle.

Adjudant, *Reyff*, Hippolyte, capitaine à l'état-major général, de et à Fribourg.

Commissaire de brigade, *Bernouilly*, Guillaume, capitaine à l'état-major du commissariat, de et à Bâle.

Secrétaire d'état-major, *Rychner*, Charles-Jean, d'Aarau, à Zurich.

Bataillon n° 27 (Bâle-Campagne).
» » 54 (Berne).
½ » » 76 (Schwytz).
» » 88 (Zurich), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 9 (Berne).
» » » 23 (Schwytz).